

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES



BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

VISA D.C.M.E.F.



16 MARS 2020

MARCHE N°EPE-UJKZ/00/02/07/00/2020/N°

Suivant consultation de consultants N°2019-  
0189/MESRSI/SG/UJKZ/P/PRM du 25/09/2019.

APPROUVE LE

17 8 MARS 2020

NOTIFIE LE

**OBJET :**

Elaboration d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) au profit du Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CFOREM/ACE III):

**TITULAIRE :**

Jean de Dieu H. ZONGO/SUCCES CONSUL  
01 BP 6714 Ouagadougou 01  
Tél : 70 49 41 83/78 93 00 79

**MONTANT TOTAL :**

Cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFA HTVA

**DÉLAI D'EXECUTION :**

Trente (30) jours

**FINANCEMENT :**

Budget CEFOREM

MARCHE N°EPE-UJKZ/00/02/07/00/2020/N°.....

N° 00028



**ENTRE**

**Pr Rabiou CISSE**, le Président de l'Université **Joseph KI-ZERBO**, agissant au nom et pour le compte de ladite Université et désigné dans le présent marché par le terme « **AUTORITE CONTRACTANTE** ».

**D'UNE PART**

**ET**

Monsieur **Jean de Dieu Hermann ZONGO**, Consultant Expert en Evaluation Environnementale et Sociale inscrit au registre du commerce de Ouagadougou sous le N° **RCCM : BF OUA 2014 A 0457**, **IFU N° 00052965F** faisant élection de domicile à Ouagadougou, 01 BP 6714 OUAGA 01, Tél : 70 49 41 83/78 93 00 79 désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** ».

**D'AUTRE PART**

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

1. Le présent marché a pour objet l'élaboration d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) au profit du Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CFOREM/ACE III) de l'Université Joseph KI-ZERBO.

2. Le délai d'exécution est de **trente (30) jours**.

3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché à ordres de commande, dans l'ordre de prévalence ci-dessous :

- le présent marché ;
- l'acte d'engagement ;
- la facture pro forma ;
- le CCAP ;
- le cahier des prescriptions techniques;
- le bordereau des prix unitaires;
- le bordereau des quantités et des prix ;
- le CCTG ;
- le CCAG applicables aux équipements, fournitures et services courants;



11 6 MARS 2020



4. Le montant du présent marché est de **cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFA HTVA**.

5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues au marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.

7. Les paiements seront effectués sur le compte N° **24072000015**, code banque : **BF108**, code guichet : **01004**, clé RIB : **94** ouvert à **BSIC-BURKINA FASO** au nom de **JEAN DE DIEU H. ZONGO/SUCCESSION**.

8. Le marché ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.

**EN FOI DE QUOI**, les parties contractantes ont apposé leurs signatures respectives sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.

MARCHE N°EPE-UJKZ/00/02/07/00/2020/N°



Ont signé :

Lu et approuvé par le Titulaire

Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le 21/01/2020

Ouagadougou, le 20 JAN 2020

Jean de Dieu Hermann ZONGO



Guidia Désiré HEBIE

Approuvé par le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le 17 8 MARS 2020

Pr Rabiou CISSE


Chevalier de l'Ordre National

Officier de l'Ordre des Palmes Académiques




ENREGISTRE A RECEPTE DES IMPOTS  
DE (DCI) Ouaga II 85  
Le 02/04/2020 Folio...  
Bordereau 57/02 Case 57  
Reçu cent soixante cinq mille francs  
N° QUITTANCE 6400024983

Ouedraogo / Tradre Nadialya  
Inspecteur des Impôts

Numéro de la Clause CG	Modifications et compléments apportés aux clauses des dispositions générales du mg
1.4	<div style="text-align: right;">  </div> <p>Les adresses sont les suivantes:</p> <p>Autorité contractante: Université Joseph KI-ZERBO</p> <p>A l'attention de: Président de l'Université JKZ</p> <p>Fax : _____</p> <p>Tel/E-mail _76 74 35 35/78 93 31 14_____</p> <p>Consultant: Jean de Dieu H. ZONGO/SUCCES CONSUL_____</p> <p>A l'attention de: Jean de Dieu Hermann ZONGO_____</p> <p>Fax : _____</p> <p>Tel/E-mail) _70 49 41 83/78 93 00 79_____</p>
[1.6]	<p>{Le Mandataire du groupement est <i>[insérer le nom]</i>}</p> <p><i>Note : Si le Consultant est constitué par une co-entreprise/consortium/association/groupement de plus d'une entité juridique, le nom de l'entité dont l'adresse figure à la Clause CP 1.6 doit être inséré ici. Si le Consultant est constitué par une seule entité, la présente Clause 1.6 doit être supprimée.</i></p>
1.7	<p>Les Représentants habilités sont :</p> <p>Pour l'Autorité contractante: Le Président de l'UJKZ_____</p> <p>Pour le Consultant: Jean de Dieu Hermann ZONGO_____</p>
1.8	<p><i>[Lorsque le Marché est exempté de certains impôts, droits ou taxes, il conviendra de l'indiquer précisément ici, sinon ne pas modifier les CG]</i></p>
2.3	<p>Délai d'exécution sera de trente (30) jours à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer les prestations</p>
3.4	<p>Les risques et montants couverts par les assurances sont les suivants:</p> <p>(a) Assurance automobile au tiers pour les véhicules utilisés au Burkina Faso par le Consultant ou son Personnel, pour une couverture minimum de <i>[insérer le montant en FCFA] sans objet</i></p> <p>(b) Assurance au tiers pour une couverture minimum de <i>[insérer le montant en FCFA] sans objet</i></p>

	<p>(c) Assurance professionnelle, pour une couverture minimum de <i>[insérer le montant et la devise] sans objet</i></p> <p>(d) Assurance patronale et contre les accidents du travail couvrant le Personnel du Consultant, conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi que, pour le Personnel, toute autre assurances, notamment assurance vie, maladie, accident, voyage ; et</p> <p>(e) Assurance contre les pertes ou dommages subis par (i) les équipements financés en totalité ou en partie au titre du présent Marché, (ii) les biens utilisés par le Consultant pour l'exécution des Prestations, et (iii) les documents préparés par le Consultant pour l'exécution des Prestations.</p>
<b>[3.7 (b)]</b>	<p><i>Note: Si les documents peuvent être librement utilisés par les deux Parties après la fin du Marché, la présente Clause devra être supprimée des CP. Si les Parties souhaitent limiter l'utilisation qui peut en être faite, l'une des options ci-après — ou toute autre option dont il aura été convenu par les Parties — pourra être retenue :</i></p> <p>{“Le Consultant ne pourra utiliser ni ces documents ni le logiciel à des fins sans rapport avec le présent Marché, sans autorisation préalable écrite de l’Autorité contractante.”}</p> <p><b>et/ou</b></p> <p>{“L’Autorité contractante ne pourra utiliser ni ces documents ni les logiciels à des fins sans rapport avec le présent Marché, sans autorisation préalable écrite du Consultant.”}</p> <p>{“Aucune Partie ne pourra utiliser ni ces documents ni les logiciels à des fins sans rapport avec le présent marché sans autorisation préalable écrite de l’autre Partie.”}</p>
<b>[5.1]</b>	<p><i>Note: Indiquer ici toute assistance et/ou exemption qui pourrait être fournie par l’Autorité contractante aux termes de la Clause 5.1.</i></p> <p><i>[En l’absence d’assistance et/ou exemption, porter ici la mention “sans objet.”]</i></p>
<b>6.1</b>	La pénalité journalière pour retard dans l'exécution des prestations est fixée à : <i>[de 1/ 2000<sup>ème</sup> à 1/1000<sup>ème</sup> du montant hors taxe de la partie du marché exécutée en retard par jour calendaire de retard]</i>
<b>6.2</b>	Le montant est de : <b>Cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFA HTVA.</b>
<b>6.4 (a)</b>	Le compte bancaire est : <b>N°24072000015, code banque : BF108, code guichet : 01004, clé RIB : 94</b>



	<p>Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après: <b>sans objets</b></p> <p><i>Note:</i></p> <p>(a) Le calendrier ci-après n'est fourni qu'à titre indicatif;</p> <p>(b) l'expression "date de commencement" peut être remplacée par "date d'entrée en vigueur" si tel est le cas; et</p> <p>(c) le cas échéant, il conviendra de préciser le contenu du rapport à fournir, tel qu'étude ou phase d'une étude particulière, enquêtes, plans, projets de dossiers d'appel d'offres, etc., comme indiqué à l'Annexe B, Rapports. Dans l'exemple ci-après, la garantie bancaire est libérée lorsque les paiements représentent 80 pour cent du montant forfaitaire, car l'on suppose qu'à ce stade l'avance aura été intégralement récupérée.</p>
	<p>(a) Vingt (20) pour cent du Montant du Marché seront versés à la date du commencement des Prestations sur présentation d'une garantie bancaire d'un même montant.</p> <p>(b) Dix (10) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission d'un rapport initial.</p> <p>(c) Vingt-cinq (25) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission du projet de rapport intermédiaire.</p>
	<p>(d) Vingt-cinq (25) pour cent du Montant du Marché seront versés au moment de la soumission du projet de rapport final.</p> <p>(e) Vingt (20) pour cent du Montant du Marché seront versés lors de l'approbation du rapport final.</p> <p>(f) La garantie bancaire sera libérée lorsque le montant total des paiements aura atteint quatre-vingt (80) pour cent du Montant du Marché.</p> <p><i>Note: Cette Clause devra être adaptée à chaque marché.</i></p>
<p><b>6.5</b></p>	<p>Le taux d'intérêt moratoire des paiements dus au consultant par l'autorité contractante est : taux légal de la BCEAO + 1 point</p> <p><i>(conformément aux dispositions de l'article 173 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public;)</i></p>
<p><b>8.2</b></p>	<p>[<b>Note :</b> Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, si l'Autorité contractante est une Société nationale ou une Société anonyme à participation publique majoritaire, elle peut insérer une clause compromissoire</p>

*d'arbitrage. Adopter à cet effet la clause libellée ci-après]*

*«La Clause 8.2.2 des CG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à l'arbitrage dans les conditions par l'acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage.»*







## ZONGO Jean de Dieu Hermann

Expert en Evaluation Environnementale et Sociale  
 01 BP 6714 Ouagadougou 01 Tel : 70 49 41 83 / 78 93 00 79  
 E-mail : [hermannzongo@hotmail.fr](mailto:hermannzongo@hotmail.fr)  
 N° IFU: 00052965F N° RC: BF OUA 2014 A 0457

### PROPOSITION FINANCIERE

**Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du Projet de Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CFOREM/ACE III)**

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (FCFA-HT)	Coût total (FCFA-HT)
<b>I - HONORAIRES</b>				
Consultant	1H/J	20	150 000	3 000 000
<b>II - COLLECTE DES DONNEES</b>				
Prince en charge des enquêteurs	2H/J	5	120 000	600 000
Analyse et interprétation des données sur le terrain	2H/J	5	120 000	600 000
<b>III - FRAIS DE DEPLACEMENT</b>				
Frais de location Véhicule +Chauffeur	Jour	5	75 000	375 000
Frais de carburant	km	100	600	60 000
Prise en charge du Chauffeur	Jour	5	20 000	100 000
Frais de mission du Consultant	Jour	5	35 000	175 000
<b>IV - FRAIS DE COMMUNICATION</b>				
Communication	FF			150 000
<b>V - FRAIS DE RAPPORTAGE/REPROGRAPHIE</b>				
Rapport de démarrage	FF			100 000
Rapport provisoire	FF			140 000
Rapport final	FF			200 000
<b>TOTAL HORS-TAXES</b>				<b>5 500 000</b>

Arrêté le présent devis estimatif pour la somme de : CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE (5 500 000) FRANCS CFA-HORS TAXES.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement  
 D.C.M.E.F / U-JKZ  
 DEPENSES ENGAGEES  
 Le:.....16 MARS 2020

**Modalités de paiement :**

- 80% du montant total du marché comme avance de démarrage
- 20% du montant total du marché au dépôt du rapport final



**Le consultant**

**M. Jean de Dieu Hermann ZONGO**

ENREGISTRE A LA RECEPTE DES IMPOTS  
DE (DCI) Ouaga  
Le 02/04/20... Folio 05  
Bordereau 57/02 Case 57  
Six mille francs  
N°QUITANCE 6402004983

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement  
**D.C.M.E.F / U-JKZ**  
**DEPENSES ENGAGEES**  
Le: 10 Mars 2020



**OUEDRAOGO / TRAORE Nadialya**  
**Inspecteur des Impôts**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

24072000015

7 Aout

2019 a 14:30

JEAN DE DIEU H. ZONGO/SUCCES CONSUL  
01 .BP ..6714 OUAGA 01  
TAMPOUY  
SECTEUR 20  
OUAGADOUGOU

Code BIC .....: BSAHBFBF  
Code banque .....: BF108  
Code guichet .....: 01004  
Numero de compte ...: 24072000015  
Cle RIB .....: 94  
Cle IBAN .....: 22  
Domiciliation .....: .  
IBAN .....: BF42BF1080100402407200001594

Chef d'Agence

  
NIKIEMA BERTHE



Chargé clientèle

  
SOME AZAVIEL

Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement  
D.C.M.E.F / U-JKZ  
DEPENSES ENGAGÉES  
Le:.....16 MARS 2020.....